

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSE – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

4. Diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux

La Ville de Marseillan souhaite réaliser une étude de performance énergétique conformément à la réglementation en vigueur. Cet audit sera porté sur 35 bâtiments communaux représentant 5500 m². Cette étude consiste dans un premier temps à analyser la consommation, la dépense d'énergie et le coût de maintenance pour chaque type d'énergie (gaz naturel, fuel, électricité, etc.) et pour chaque type d'usage (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, etc.). Puis à l'issue de ces analyses :

- un avis sur des optimisations tarifaires sera formulé,
- le calcul et l'affichage des étiquettes de performance énergétique et d'émission de gaz à effet de serre (GES) seront réalisés ; ces étiquettes sont entre autres obligatoires pour les établissements recevant du public de plus de 1000 m².
- des préconisations visant à améliorer la performance énergétique, le confort des usagers, la sécurisation des installations, l'amélioration des coûts, la pérennité des équipements et la réduction des gaz à effet de serre seront formulées.

Au regard de l'état des lieux et des préconisations, un plan d'action sera construit pour l'amélioration de la performance énergétique des sites étudiés. Ce plan visera l'optimisation des investissements afin d'obtenir un meilleur rendement en terme d'économie d'énergie et financière. Il s'agira de favoriser les interventions les moins coûteuses dont les temps de retour seront les plus courts. Cette opération est estimée à 35.000 € HT. Cette étude étant susceptible d'être subventionnée par l'ADEME et le Conseil Régional d'Occitanie, il y a lieu de présenter un dossier en ce sens.

En conséquence, il appartient au conseil municipal :

De valider le principe de l'opération décrite ci-dessus, l'octroi de subventions de l'ADEME et du Conseil Régional d'Occitanie au taux le plus élevé possible.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette demande.

D'accepter le financement de la part restante par le budget principal 2018 de la commune. Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide le principe de l'opération décrite ci-dessus, l'octroi de subventions de l'ADEME et du Conseil Régional d'Occitanie au taux le plus élevé possible.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette demande.

Accepte le financement de la part restante par le budget principal 2018 de la commune.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**

Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER

